

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Questions aux candidats des élections municipales de 2020 pour la commune de VERSAILLES

Les associations membres de SAVE présentes à ce jour sur 13 quartiers de la ville de Versailles souhaitent connaître vos intentions concernant vos projets pour la nouvelle mandature.

Le questionnaire ci-dessous sera envoyé à toutes les listes qui se seront déclarées le 27 février 2020, date de clôture des candidatures.

Il a été mis en ligne sur le site de SAVE le 22 février 2020 (en version V1).

Vos réponses devront être retournées à claudeducarouge@wanadoo.fr avant le vendredi 6 mars 2020. Elles seront diffusées à tous les adhérents (2 000 environ) des associations membres de SAVE et nous en assurerons la mise en ligne pour un large accès public sur notre site Internet : save1.fr

Les questions portent sur les thèmes suivants :

- A - Urbanisme / cadre de vie / mobilités
- B - Economie
- C - Solidarités
- D - Education et culture
- E - Environnement et transition écologique
- F - Information, démocratie et participation

A - Urbanisme / cadre de vie / mobilités

A 0 Quels quartiers nécessitent selon vous des efforts particuliers d'aménagement et de rénovation ?

Nous nous intéressons à tous les quartiers, mais il est clair que les deux nouveaux quartiers de Satory et de l'ancienne caserne Pion vont nécessiter des efforts particuliers :

Satory : Le nouveau quartier de Satory-Ouest fait l'objet de réunions très régulières entre le maire et son équipe de direction (VGP et ville) avec le président de l'établissement public Paris-Saclay et son équipe. La ville a notamment obtenu que l'urbanisation de Satory-Ouest soit conditionnée à l'arrivée de la ligne 18 ainsi que des garanties d'urbanisme (création d'un parc urbain au centre du projet, règles d'espacement minimum entre les immeubles, garanties sur la végétalisation, limitation de la hauteur de bâtiments ...). Afin de donner un modèle à notre réflexion, m'appuyant sur mon expérience d'ancien président de la Cité de l'architecture et du patrimoine, j'ai emmené l'équipe coordinatrice du projet visiter l'Eco-quartier Vauban de Freiburg. C'est l'esprit que nous souhaitons donner à nos nouveaux quartiers. Par ailleurs nous mettons tout en œuvre pour obtenir la revalorisation du quartier militaire de Satory : relance des pouvoirs publics, relance du centre commercial et du pôle médical, sauvetage de la piscine,

Pion : Le même type de travail collaboratif a été mis en place avec Icade, lauréat du concours d'aménagement sur cet ancien quartier militaire afin d'en faire un éco-quartier de référence.

La transformation du quartier des Chantiers sera achevée avec le bâtiment dit Poincaré, la construction de nouveaux immeubles à la place de l'ancien EHPAD Providence, la reconstruction rue de Porte de Buc de Claire Demeure, la construction de la nouvelle maison de quartier sur le stade...

Dans le quartier Saint-Louis, l'opération menée autour de la Cour des Senteurs sera complétée par la modernisation du Palais des congrès, la requalification du Couvent des Récollets, l'ouverture d'un jardin derrière la salle du Jeu de Paume.

Dans le quartier de Montreuil, deux résidences de qualité seront réalisées dans les anciens terrains cédés par le département.

La requalification de l'ensemble des immeubles de Bernard de Jussieu sera poursuivie et achevée.

A 1 La ZAC de Satory Ouest est en préparation. Comment comptez-vous associer les citoyens à la conception et à la finalisation des projets successifs pour les divers sous-quartiers de cette ZAC, qui vont s'étaler sur 15 ans au moins ?

La ZAC de Satory Ouest est un projet porté par l'Etat dans le cadre d'une « Opération d'intérêt national. A chaque étape intermédiaire, l'EPAPS organisera, dans le cadre des obligations légales, des ateliers de concertation avec les associations (dans la poursuite de ce qui est déjà entrepris). La ville veillera à ce que ce dispositif de concertation soit bien appliqué et suffisamment important pour assurer une bonne association des citoyens à ce processus de longue durée.

A 2 Le patrimoine architectural de Versailles est en partie protégé par le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Comptez-vous mettre en place les dispositions de protection pour éviter les dérives de densification dans les quartiers hors PSMV ?

Les zones qui ne sont pas couvertes par le PSMV font l'objet de protections dans le cadre du Plan local d'Urbanisme. Nous sommes effectivement attentifs à éviter le morcellement trop important des parcelles pour conserver le caractère actuel de chaque quartier. Cette réflexion vaut notamment pour les quartiers de Clagny-Clatigny et Porchefontaine. Une révision du PLU sera mise à l'étude dans cet esprit.

A 3 Le projet du quartier PION. Comment comptez-vous maîtriser la délégation déjà engagée avec un promoteur pour mener à bien le projet ? Comment les opérations seront-elles coordonnées avec la commune de Saint-Cyr mitoyenne ? Quelle date prévoyez-vous pour l'enquête publique initialement prévue début 2019 ?

Le traité de concession signé avec la SNC Terres de Versailles (ICADE) prévoit plusieurs modalités de suivi et de contrôle de l'opération par la ville :

- participation à la désignation des maîtres d'œuvres et conseils techniques
- validation des avant-projets d'espaces et d'équipements publics
- mise en œuvre des procédures prévues par les codes de l'environnement et de l'urbanisme : étude d'impact, permis d'aménager, permis de construire, dossier Loi sur l'eau. Ces procédures sont menées sous l'autorité de la ville et des services compétents de l'Etat.

La coordination avec la commune de Saint-Cyr se fera au niveau des maires et des services techniques. Elle passe également par les études techniques menées par les différents syndicats et concessionnaires et collectivités où sont représentées les deux villes : Hydreaulys, SEVESC, SEOP, VGP, le CD 78... Les études sur circulation et la desserte ont d'ores et déjà été menées en englobant les secteurs situés autour du projet, en particulier la commune de Saint-Cyr.

L'enquête publique du Permis d'Aménager est actuellement prévue en septembre 2020.

A 4 Quelles dispositions pensez-vous prendre pour poursuivre l'amélioration de la circulation et stationnements des vélos, motos et trottinettes ?

Cycliste dans tous mes trajets quotidiens, je perçois la nécessité de poursuivre l'aménagement des pistes cyclables réalisés dans les divers quartiers.

En qualité de président de l'Intercommunalité, j'ai ainsi proposé à mes collègues maires que l'aménagement des pistes cyclables soit une des premières priorités de VGP et même le premier poste d'investissement des deux derniers mandats.

Pour ce prochain mandat, notre équipe propose le réaménagement de la rue des Etats Généraux de manière à faciliter les circulations douces. Le plan vélo adopté par l'intercommunalité comprend également l'aménagement de la rue des Chantiers et celle de la rue du Maréchal Foch.

En ce qui concerne la rue du Maréchal Foch, axe structurant Nord/ Sud, nous souhaitons y créer un aménagement cyclable. Celui que nous avons réalisé rue Hoche est une bonne illustration d'un changement mené avec détermination par la mairie, tout en étant réalisé en concertation avec les conseils de quartiers et les commerçants. Nous continuerons à travailler dans cet esprit.

J'entends également poursuivre l'aménagement cyclable du boulevard de la République. Sur le deuxième tronçon à réaliser, nous projetons de mettre la piste sur les larges trottoirs, en léger décalage des arbres, évitant ainsi de les couper, sauf ceux évidemment menaçant la sécurité.

Nous avons également le projet de réduire les voies de circulation destinées aux voitures de l'avenue de Paris et d'y accroître les surfaces végétales. Compte tenu de la longueur de l'avenue de Paris, ce chantier se fera par tronçons successifs en partant de la place d'Armes.

La modularité des feux tricolores, matin et soir sera renforcée (flux inversés) pour améliorer la fluidité de la circulation en particulier sur les grands axes.

Nous avons multiplié les accroches-vélos et continueront à le faire. Dans l'aménagement de la gare des Chantiers, m'inspirant de modèles de gares vues en Europe du Nord, j'ai fait mettre sur toute la rampe d'accès de la gare de nombreuses accroches. Il en existe également derrière la halle Nature et découverte... Un parking sécurisé de 250 places a été créé en sous-sol.

Pour la gare Rive droite, j'ai proposé à la SNCF plusieurs solutions sur les terrains autour de la gare Rive-droite. Il faut savoir en effet que les espaces susceptibles de faire l'objet d'un grand parking vélo relèvent tous de la SNCF, y compris le parvis devant la gare. Les fréquents changements de responsables en charge du dossier des gares à la SNCF m'ont conduit à plusieurs reprises à me rendre sur place avec eux. Je ne désespère pas d'obtenir enfin gain de cause. Nous solliciterons l'aide de la région Ile de France qui vient de voter un financement particulier inclus dans son « Plan vélo » pour augmenter les places de stationnement vélos à 50 000 places d'ici 2025 dans les gares.

Nous avons mis places de stationnement de vélos sur la chaussée avec des accroches notamment à l'approche des passages cloutés pour faciliter la vision et nous continuerons naturellement à le faire là où la demande est faite en accord avec les conseils de quartiers.

L'installation de racks provisoire les jours de marché nécessitent de la manutention et de l'espace alors que la mise en place des bâches et de leurs poteaux est déjà facteur de risques non négligeable. Une expérience pourra être en effet menée en gardant à l'esprit ce souci de sécurité

Pour les abris vélos chez les particuliers, nous avons renforcé les obligations de local vélos dans nos documents d'urbanisme pour les nouvelles constructions, mais dans le secteur historique les constructions supplémentaires sont très réglementées et systématiquement soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Sous cette réserve, je suis personnellement intéressé par ce type de solutions. La ville a ainsi prêté son concours pour l'insertion esthétique des abris vélos extérieurs de la résidence Vauban

A 5 Comment envisagez-vous de faire respecter l'arrêté municipal concernant le transit des camions dans Versailles ?

Les contrôles, et le cas échéant la poursuite d'infractions, concernant les poids lourds ne peuvent être menés que dans des endroits appropriés où l'arrêt de ces engins pourra s'effectuer sans bloquer toute la circulation. Des opérations sont organisées avec la police nationale car la police municipale n'est pas compétente pour la répression des infractions les plus graves à la circulation des poids lourds, seule vraiment dissuasive à leur égard. En effet le montant des amendes encourues pour les infractions du ressort de la police municipale est trop faible pour produire des effets durables. Nous sommes par ailleurs en train de réfléchir à un système de vidéo-verbalisation notamment ciblé sur les poids lourds.

A 6 Comment comptez-vous développer la vidéo-surveillance (nombre de caméras, lieux/quartiers et échéancier) ? Envisagez-vous de publier des bilans périodiques sur les résultats obtenus ?

Les effectifs de la police municipale augmenteront car la présence humaine de terrain reste un élément important d'efficacité. Pour autant, les équipements de prévention des délits seront également accrus : des caméras de vidéo-surveillance continueront d'être déployées aux endroits "stratégiques" : entrées et sorties de ville, connexions entre les quartiers, zones sensibles dont l'évaluation est nécessairement évolutive. Toute pose de caméra doit recevoir l'agrément de la préfecture, qui ne souhaite pas que l'on communique sur leurs emplacements. Par contre, la ville avant de proposer ces emplacements travaille en étroite collaboration avec les conseils de quartiers. Pour le prochain mandat, nous souhaiterions doter notre poste de supervision de logiciels d'analyse comportementale. La coopération technique entre les différentes villes de l'agglomération sera accrue, car si la police reste une responsabilité des maires, la mise en commun des moyens est bien un élément fort de l'intercommunalité.

La vidéo-surveillance a permis aux forces de police en 2019 d'opérer 67 interpellations en flagrant délit, mais il faut savoir qu'elle est utilisée également pour orienter l'engagement de la police contre des incivilités quotidiennes, notamment en matière de circulation. Par ailleurs, les enregistrements sont transmis gracieusement à la police nationale et à la Justice dans le cadre légal des réquisitions judiciaires.

A 7 Quelles dispositions comptez-vous prendre pour encourager l'électro-mobilité et la réduction de la pollution de l'air. Pensez-vous développer les stations de recharges électriques publiques ? Le passage des véhicules municipaux à l'électrique ou à l'hydrogène sera-t-il poursuivi ?

Nous augmenterons les bornes de recharge en ville. D'ores et déjà, nous avons demandé aux parkings publics de se doter de bornes, installer des bornes devant la mairie et sur le boulevard de la Reine, mais nous souhaitons aller beaucoup plus loin. L'adjoint en charge de la voirie travaillera sur ce projet avec les services de la ville.

Le passage des véhicules de la mairie en électrique sera renforcé et même systématiquement favorisé.

Nous poursuivons l'évolution du réseau de bus intra et inter urbains pour un meilleur service avec un respect accru de l'environnement. Cette modernisation passera par les nouvelles motorisations (batterie, hydrogène, gaz naturel) et de nouvelles fonctionnalités digitales (applications, suivi GPS ...)

A 8 Avez-vous des projets d'aménagement de parkings payants de véhicules dans les rues ou en sous-sol ? Avec quels types de concertation ?

Dans tous les cas, la concertation sera effectuée avec les conseils de quartiers et les associations locales et les riverains.

Le parking de l'Université, propriété de l'Etat, avait fait l'objet d'une mise à disposition à l'Université. Devant l'accumulation des problèmes et les coûts de gestion, l'Université a abandonné la gestion du parking début 2020. J'ai donc proposé que la ville contracte avec l'Etat pour gérer, à ses frais, ce parking et le rendre ainsi au public. J'ai le plaisir de vous informer qu'Isabelle Derville, directrice départementale des territoires des Yvelines nous a donné son accord de principe et que nous sommes en train d'élaborer une convention de mise à disposition et de gestion par la ville. Nous avons également rendu obligatoire, par le PLU, la construction d'un parking public de 150 à 250 places sur le terrain du rectorat rue de Montreuil.

A 9 Envisagez-vous des aires de covoiturage en coordination avec les communes voisines ?

L'idée est intéressante mais doit être travaillée au niveau de VGP. Il est nécessaire d'avoir de l'espace.

A10 Comptez-vous mettre à profit les Jeux olympiques de 2024 pour développer certains équipements. Si oui, lesquels ?

Nous prévoyons d'aménager et rénover le club hippique (dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques 2024).

Il s'agit en fait de satisfaire le cahier des charges consécutif à notre demande d'être « centre de préparation des Jeux » ; cela concerne des box, vestiaires, infirmerie....

A 11 Pensez-vous que la Mairie peut et doit participer au débat sur la nécessaire remise en état de ce patrimoine en voie de dégradation que représente le Potager du Roi. Si oui, comment ?

Le Potager du Roi est rattaché au Ministère de l'agriculture, mais bien entendu nous sommes très attachés à ce que celui-ci fasse l'objet des investissements indispensables à sa rénovation. Nous serons très attentifs et impliqués à la résolution de ce dossier sensible.

A 12 Comptez-vous améliorer la logistique du dernier kilomètre qui perturbe la circulation aux heures de pointe ? Si oui, comment ?

C'est un sujet important. François Darchis dans notre équipe s'intéresse particulièrement à ces sujets. Mieux gérer le dernier kilomètre, suppose la création de centres de dépose, l'usage de véhicules plus propres et une meilleure discipline des acteurs (sites internet, transporteurs, chauffeurs). Nous travaillerons donc pour favoriser de nouveaux modes de livraison, plus verts (moins de diesel), plus silencieux (notamment pour les denrées alimentaires réfrigérées) et mieux répartis dans le temps (livraison la nuit).

B - Economie

B 1 Quelles mesures proposez-vous pour maintenir l'activité commerciale intra-muros ?

Je veux faire du commerce un moteur d'activité de la ville. Sur ce point, plusieurs axes sont nécessaires :

- Organiser un plan de déplacement urbain favorable au commerce

- optimiser les 170 places de livraison et de transport de fonds
- partager le stationnement sur des espaces à plusieurs fonctions (ex square Lamome)
- créer des zones de stationnement pour commerçants afin qu'ils libèrent les places devant leurs boutiques
- poursuivre le développement de Pay by phone pour que les commerçants offrent du stationnement à leurs clients

- Optimiser la stratégie logistique pour les livraisons
 - concentrer les livraisons en dehors des heures de pointe
 - canaliser des scooters de livraison sur des emplacements réservés
 - mettre en place des espaces logistiques de proximité avec priorité pour les commerçants versaillais

- Soutenir les pôles commerciaux de quartier
 - permettre le lancement des commerces dans des boutiques à l'essai
 - lancer l'opération « Décembre en fête » avec des mini marchés de Noël dans tous les quartiers
 - rénovation de la place de marche ND

- Adapter l'offre au mode de vie des urbains
 - amplifier le développement du marché bio, accroître la visibilité des producteurs locaux et bio
 - mettre en place une restauration de comptoir pour des halles gourmandes
 - élargir les horaires de marché les midis et fins de journée
 - ouvrir des emplacements complémentaires aux foodtrucks en l'absence de restauration sédentaire

- Promouvoir et accompagner la transition numérique
 - développer de nouvelles fonctionnalités dans l'application Versailles pour accroître la fidélisation des clients
 - mettre en place les chèques numériques financés par la Région pour les aider à déployer leur offre de commerce en ligne

- Favoriser la transmission des commerces
 - identifier les départs à la retraite pour mise en relation avec des repreneurs
 - créer un guide cession reprise pour aider les commerçants

- Valoriser les thématiques illustrant l'identité du commerce versaillais
 - la gastronomie : relancer le guide des recettes, nous appuyer sur les jeunes chefs talentueux pour organiser un concours « tous à table » avec l'appui de personnalités, Julie Andrieu, Ducasse
 - les antiquaires,
 - l'artisanat d'art : deux exceptions culturelles versaillaises

B 2 Comment comptez-vous mettre à profit le flux de touristes dans la ville en vue de retombées économiques ?.

Afin de renforcer notre visibilité nous avons maillé le territoire en installant différents pôles de l'office de tourisme ... L'implantation stratégique du kiosque en face de rive gauche et dans lequel nous avons désormais une présence permanente de l'office nous a déjà permis de capter de nombreux touristes.

Au cours de ce mandat nous déménagerons le siège de l'office du Tourisme en face de la gare rive gauche.

Par ailleurs nous développerons le tourisme vert, événementiel, et urbain et poursuivons notre développement digital indispensable en matière de tourisme.

B 3 Quelles synergies culturelles comptez-vous développer avec les diverses et nombreuses manifestations du Château de Versailles

Pendant des années, on a parlé de relations institutionnellement difficiles entre le Château et Versailles. Depuis que je suis maire, non seulement ces relations se sont normalisées, mais elles sont mêmes devenues excellentes, grâce à la bonne entente entre les équipes dirigeantes. De

nombreuses collaborations ont ainsi été développées en matière culturelle : pour des expositions à la bibliothèque municipale ou au musée Lambinet, pour le Mois Molière, la Biennale d'architecture et du paysage etc...

En revanche, laisser entendre que la ville pourrait imposer une gratuité d'accès pour les Versaillais sur les jardins, que l'on peut entendre comme argument de campagne électorale, dénote d'une totale méconnaissance du fonctionnement d'un établissement public culturel d'Etat de l'importance du Château

B 4 Comptez-vous publier le bilan annuel des divers types d'emplois présents sur la commune et leurs évolutions en relation avec les résultats obtenus par la mission locale pour l'emploi ?

Nous publions régulièrement les offres d'emploi de la commune mais aussi celles de VGP. Nous soutenons les associations qui œuvrent pour les personnes en recherche d'emploi et organisons chaque année le mois pour l'emploi.

Dans la future mandature, nous valoriserons la mission locale dans son travail.

B 5 Envisagez-vous sous bref délai l'élaboration d'un Plan de déplacement des salariés des entreprises et des établissements publics (PDIE) installés sur Versailles ?

Un PDIE a été mis en place sur Satory en lien avec VGP et en partenariat avec la CCI qui en a assuré le volet méthodologique. Ainsi, les entreprises (VEDECOM, IFSTTAR, TRANSDEV, ARQUUS, NEXTER, STAT) ont signé en 2016 une convention d'engagement dans la démarche afin de mutualiser les actions pour améliorer la mobilité de leurs salariés. Plusieurs réalisations concrètes ont ainsi été portées sur la base des retours de 2 enquêtes sur les pratiques des salariés :

- Expérimentation covoiturage avec OuiHOP ;
- Renfort de l'offre Bus :
 - o Mise en place d'une navette temporaire de renforcement de l'offre entre janvier et août 2019 pour faciliter l'accès, notamment des nouveaux salariés VEDECOM et TRANSDEV, en attendant la restructuration
 - o Restructuration de l'offre bus sur Satory (offre à 10 min en heure de pointe) ;
- Réaménagement des trottoirs (allée des Marronniers) pour sécuriser les déplacements piétons notamment jusqu'au RIE NEXTER et aux arrêts de bus ;
- Refonte de la signalétique routière ;
- Créations de parkings de délestage en entrée de zone en lien avec le département et l'EPAPS ;
- Expérimentation des navettes autonomes (« framboise » et « lichi ») ;
- Organisation de sessions d'information/animation à destination des salariés dans le cadre des semaines de la mobilité (circulation douces, promotion sur l'offre transport public, sécurité...).
-

Cette expérience est un exemple qui sera développé auprès des autres entreprises et établissements publics présents sur Versailles

C - Solidarités

C 1 L'accueil des très jeunes enfants est-il satisfaisant ? Sinon, que proposez-vous pour l'améliorer ? Quelles statistiques publierez-vous sur les listes d'attente des parents?

Nous avons 10% de plus de demandes de places pratiquement chaque année avec un constat de baisse des naissances.

Nous avons acheté 40 berceaux dans des crèches privées dans les quartiers où la demande est très forte. Dès septembre 2020 nous achetons 20 berceaux supplémentaires, ce qui fera un total de 60.

Nous accompagnons financièrement les crèches associatives ce qui représente 158 places dont le tarif pour les familles est le même que les crèches municipales. Elles ont aussi l'obligation de prendre

des enfants versaillais. Nous avons transformé la Farandole. Les 2 crèches associatives ne font plus qu'une seule association avec 8 berceaux supplémentaires, soit 88 berceaux.

Nous avons été la 1^{ère} ville de France à signer le Vade-Mecum sur la transparence de l'attribution des places dont le 1^{er} objectif est l'information. Il n'y a pas de priorité aux familles dont les 2 parents travaillent.

Je souhaite poursuivre cette politique notamment par l'agrandissement du multi-accueil Clagny.

C 2 L'accueil des 10 500 étudiants présents sur Versailles est-il satisfaisant ? Que proposez-vous pour accroître les possibilités d'accueil et les animations dans la ville pour mieux fixer un public jeune et exigeant ?

Nous avons créé de nombreux logements étudiants dont les plus récents se sont construits au pôle des Chantiers et d'autres, dans le quartier de Bernard de Jussieu et enfin le foyer Marcel Callo, quartier Saint-Louis.

Nous favoriserons l'existence de salles de spectacles. Depuis 2008, deux salles polyvalentes ont été construites dans les maisons de quartier de Clagny-Glatigny et Saint-Louis complétant celles préexistantes de Porchefontaine et Bernard de Jussieu. L'auditorium du conservatoire a été également refait et constitue une belle salle de 250 places. Nous prévoyons dans le prochain mandat de construire une autre salle polyvalente de 400 mètres carrés pouvant servir à des spectacles dans la nouvelle maison de quartier des Chantiers. Le Palais des congrès est actuellement rénové. Il sera ouvert à l'automne. La construction d'une belle salle de 600 places avec des coulisses figure dans le projet du futur aménagement de l'ancienne Poste centrale. Le permis, purgé de recours permet un début des travaux en juin 2020 pour une mise en exploitation début 2022.

Nous ouvrirons « La Guinguette » chaque année, durant l'été dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

En effet, les jeunes nous ont indiqué avoir beaucoup aimé Versailles Open'Air et les apéros de la BAP (pendant la biennale d'architecture et de paysage, des apéros étaient organisés à l'école d'architecture). Ils aimeraient que ce type d'événements aient lieu chaque année. Nous ouvrirons une « guinguette » extérieure de nourriture et de loisirs, durant l'été dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

Elle sera accessible à tous avec des tables, ... Nous ferons appel aux commerçants locaux et aux compagnies de food trucks, en privilégiant les produits du terroir et des territoires environnants. L'espace sera ouvert tard en soirée, dans ce lieu qui ne dérangera pas les riverains.

Nous continuerons les programmations culturelles comme le Festival électro chic ou les expositions qui peuvent les intéresser comme les mangas ou BD ...

C 3 Les capacités d'aides à domicile et les capacités d'accueil des personnes âgées sont-elles satisfaisantes sur la commune ? Quelles dispositions nouvelles envisagez-vous en relation avec le vieillissement de la population ?

Grâce à son association avec Habitat & Humanisme et plusieurs partenaires du territoire dans la société coopérative d'intérêt collectif « Solidarité Versailles Grand Âge », la Ville a pu rénover totalement les anciens bâtiments de Lépine aux abords du stade des Chantiers et constituer, avec Lépine-Versailles, une plateforme de services et de soins au bénéfice des personnes âgées comprenant un EHPAD, un service de soins infirmiers à domicile et un Accueil de jour « Alzheimer ». Cet ensemble innovant de services est accessible à tous puisque les places sont toutes éligibles à l'aide sociale.

L'effort ainsi déployé sera poursuivi et amplifié, notamment, par l'installation d'un pôle de prévention de la perte d'autonomie dans les immeubles qui seront édifiés à la place des anciens locaux de l'Ehpad Providence, la création d'un service d'aide à la personne en lien avec Lépine et le Foyer Eole, le soutien au développement du réseau des accueils de jour « Alzheimer » et d'une Maison des Aidants ainsi que d'une coordination renforcée de l'action en faveur des personnes âgées

avec les maisons de quartier, les associations et les paroisses, notamment pour prévenir l'isolement et la désocialisation.

C 4 Comment comptez-vous rendre plus transparente la gestion des logements sociaux compte tenu de la multitude des organismes HLM présents sur la commune ?

Il y a en effet un grand nombre de bailleurs de logements sociaux à Versailles, dont les droits de réservation sont partagés entre divers acteurs : Préfecture, Ville, Action-Logement (ex-1% logement), Ministères, et parfois le bailleur lui-même.

Grâce à un financement accru des logements sociaux, la ville bénéficie de droits de réservation supérieurs à ce dont elle bénéficierait grâce à la seule garantie d'emprunt, ce qui nous permet d'avoir le contrôle d'un nombre plus important d'attribution sur lesquelles les règles sont toujours strictement respectées, notamment la triple candidature. De même en privilégiant chaque fois que c'est possible Versailles-Habitat le bailleur social de la Communauté d'agglomération, nous savons qu'un plus grand nombre de réservations seront traitées par une Commission d'Attribution dans laquelle interviennent des élus de la ville et représentant de locataires versaillais qui peuvent contrôler le processus.

C 5 Quelle sera votre politique de création de logements sociaux ? Comptez-vous poursuivre la politique de mixité sociale en évitant les concentrations de logements sociaux ?

En imposant 30% de logements dans tous les nouveaux programmes immobiliers et en préemptant chaque fois que c'est possible de petits immeubles mis en vente en totalité, nous créons les conditions optimales pour une vraie mixité sociale et diversifions la localisation de leurs emplacements.

C 6 Centres de santé polyvalents : quels supports comptez-vous apporter en complément des premières réalisations déjà ouvertes sur la commune ?

Nous soutenons 3 projets d'ouverture de maisons médicales à Versailles (à Porchefontaine, à Chantiers, et près de la Préfecture). En plus de ces projets, nous soutiendrons l'ouverture d'une maison médicale dans le quartier Bernard de Jussieu, et surtout nous participerons activement à l'installation de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), qui permettra aux médecins du territoire et aux établissements hospitaliers de partager l'information de leur patient en vue d'établir la continuité de la prise en charge le plus efficacement possible.

D - Education et culture

D 1 Quelles dispositions comptez-vous prendre en matière de gestion des cantines scolaires ?

5500 repas sont servis chaque jour dans les restaurants scolaires de nos 35 écoles publiques primaires (enfants de 3 à 10 ans).

87% des élèves déjeunent tous les jours à la cantine.

130 agents de service (personnel chargé du nettoyage des écoles et de la préparation des repas) œuvrent à la bonne marche de ces restaurants scolaires. 2 diététiciennes de la ville vérifient l'équilibre des menus et les fiches recettes proposés par notre prestataire.

Depuis janvier 2018, date du renouvellement de notre marché de délégation de service, la société Elior est en charge de la préparation et de la livraison des repas en liaison froide.

Ce marché nous a permis d'améliorer la qualité des repas et d'intégrer le temps de cantine dans notre projet éducatif.

Nous servons donc 20% de produits bio (pour la dernière période septembre /décembre nous sommes montés à 28%), 20% de produits locaux (200 km) et 25% issus de circuits courts.

Toutes les viandes sont d'origine France race à viande. La viande de porc est issue de la filière bleu blanc cœur et la volaille est label rouge.

Il y a un service de poisson frais par mois, les autres poissons surgelés sont issus de pêcheries durables (dont certification MSC). De même, il y a un service de fromage AOC/AOP par mois. Depuis septembre 2018, une option « menu sans viande » est proposée aux familles et depuis septembre 2019, conformément à la loi Egalim, un repas végétarien par semaine est servi à tous les demi-pensionnaires.

Toutes les écoles élémentaires sont équipées de table de tri des déchets. Cela permet de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Depuis 2018, nous avons mesuré 30% de déchets alimentaires en moins et 60% de pain économisé. Les tables de tri sont progressivement déployées dans les écoles maternelles. La société Molinot déléguée par le Sycotom, effectue le ramassage des déchets alimentaires des écoles pour un retraitement dans une usine de bio méthanisation.

Les questions d'alimentation et de santé donnent également lieu à de nombreuses actions de sensibilisation sur le temps de la pause déjeuner. En plus des ateliers d'éducation au goût, des « menus plaisirs » sont élaborés avec les enfants sous la supervision de d'une diététicienne de la Ville, permettant ainsi de construire un menu équilibré. Ce menu est ensuite proposé (3 fois par an) à l'ensemble des élèves de Versailles.

Des enquêtes de satisfaction sont également réalisées régulièrement auprès des enfants avec le soutien des animateurs.

Enfin les délégués de parents d'élèves sont sollicités via la commission restauration pour apporter leur concours à la bonne exécution de ce marché. Ils sont incités à déjeuner dans nos restaurants scolaires afin de participer à l'amélioration constante du service.

D2 Pensez-vous développer l'offre actuelle de spectacles ? Si oui, dans que sens ?

Nous souhaitons développer notre offre culturelle et en particulier sur les spectacles. Nous avons créé des salles polyvalentes dans les quartiers, rénové l'auditorium du conservatoire. Nous allons réhabiliter le Palais des congrès et créer une nouvelle salle de spectacle à l'emplacement de l'ancienne Poste. Cette salle permettra de proposer de nouveaux spectacles avec une programmation renouvelée.

D 3 Comment envisagez-vous d'améliorer le fonctionnement des maisons de quartiers ? Liens et communications avec les habitants, sites internet,

Les directeurs des 8 Maisons de quartier travaillent ensemble sous la conduite d'une directrice de la vie des quartiers. Chaque directeur de Maison de quartier est en charge non seulement des activités et du personnel de sa maison de quartier mais aussi d'une thématique transversale (famille, sport et jeunesse, culture, sociale et solidarité, seniors, enfance, éducation, vie associative, concertation, communication et numérique, ...) Ainsi les 8 animateurs jeunesse se rencontrent-ils régulièrement pour échanger et monter leurs projets ensemble puis les décliner sur les maisons de quartier. De même pour les animateurs en charge des familles, de l'accompagnement à la scolarité ou des seniors.

Ils travaillent également avec les autres directions de la Ville pour monter des animations et projets transversaux (bazar des mômes avec le service culturel, potagers avec les espaces verts, pôle été avec les sports et l'éducation, sorties et ateliers de santé- bien être pour les seniors avec le service autonomie, vendredis du rock et mois de l'emploi avec le service jeunesse, etc....)

Sans oublier les nombreuses associations qui, selon le principe de subsidiarité cher à notre adjointe, proposent aussi différentes activités toujours en concertation avec les maisons de quartier.

En ce qui concernent les liens avec les habitants c'est l'essence même du projet social des maisons de quartier de faire « avec » les habitants du quartier. Chaque maison de quartier est attentive à

organiser des rencontres où chacun (individus ou associations) peut proposer des projets, les discuter, puis les monter.

Enfin concernant la communication, toutes les activités proposées par les maisons de quartier sont sur le site des Maisons de quartier (qui possède aussi une page Facebook). La communication se fait aussi par flyers et affichages dans les Maisons de quartier, affichage sur les panneaux de la Ville quand il s'agit d'événements plus importants, et bien sûr dans les dernières pages (entièrement réservées aux Maisons de quartier) du « sortir à Versailles ».

Sinon, à chacun de pousser la porte d'une maison de quartier et de s'inviter à l'une ou plusieurs des propositions qui y sont offertes ! Tous les versaillais sont bienvenus et sont chez eux dans toutes les maisons de quartier ! Et s'il veut laisser son adresse e-mail pour qu'on lui envoie régulièrement les programmes, qu'il n'hésite pas !

E - Environnement et transition écologique

E 1 Quelles mesures comptez-vous prendre pour réduire la facture énergétique de la commune ?

Quels bilans comptez-vous publier ?

Nous avons choisi d'axer la prochaine mandature sur le développement économique et la transition écologique.

Nous allons réduire et verdir la consommation d'énergie de la ville

Avec les travaux d'amélioration des bâtiments, une nouvelle politique d'achat, les nouveaux outils de contrôle, la Ville va pouvoir réduire sa consommation électrique de façon majeure.

Nous passerons l'éclairage public en mode 100% LED.

Les économies attendues sont importantes et permettront de financer un certain nombre de projets de transformation vers la ville durable.

E 2 Quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour remédier, faire connaître et suivre les évolutions des pollutions de l'air et les niveaux de bruits dans la ville ?

Je favoriserai les circulations douces.

Il faudra réduire l'impact sur la qualité de l'air des grands axes de circulation

Il s'agit de pacifier les grands axes routiers qui traversent la Ville d'Est en Ouest : N12, D10, D185, D186 en les intégrant mieux dans le tissu urbain : réduction de la vitesse, végétalisation, chaussées moins sonores...

E 3 La ville de Versailles a émis un avis réservé sur le projet des tours réfrigérantes du Château. Que comptez-vous faire en la matière ?

Le projet d'installation de tours aéro-réfrigérantes dans le Château d'Eau, dépendance du Château de Versailles située à l'angle des rues Robert de Cotte et du Peintre Lebrun, a été suivi de près par le Conseil de Quartier Notre Dame, les services techniques de la Ville et le Maire dès que la Ville en a eu connaissance début 2015.

De nombreuses réunions ont été organisées avec les services du Château et l'architecte en chef des monuments historiques et le Maire est intervenu à plusieurs reprises auprès de Catherine Pegard, Présidente de l'Etablissement Public de Versailles, pour obtenir des garanties en termes de niveau de bruit, de contrôle des risques sanitaires et de maintenance des installations. Il a ainsi été prévu la mise en place de deux tours au lieu de quatre, les besoins actuels de climatisation du Château (à court terme, les appartements de la Reine, le Restaurant du Pavillon Dufour et le Grand Commun) ne justifiant pas au départ la mise en place de quatre tours comme prévu dans le projet.

La dernière phase des travaux démarre actuellement, avec plus de deux ans de retard à cause d'infiltrations de plomb. La mise en place des deux tours est prévue début novembre 2020. Elles

seront insérées dans un sarcophage isolant et reposeront sur une dalle (encore à construire) et des piliers (déjà construits) pour diminuer les vibrations.

Une réunion avec les riverains a eu lieu le 3 mars, à laquelle le Conseil de Quartier Notre Dame et le Directeur des Services Techniques de la Ville ont participé. Les riverains ont rappelé la nécessité d'un suivi des nuisances de cette installation :

- Le respect strict de l'arrêté préfectoral délivré pour cette installation (préconisations de la DRIRE) ;
- Le respect des prescriptions en termes de bruit et de vibrations ;
- Un suivi spécifique de la maintenance des installations par l'EPV (avec des mesures régulières du bruit des machines) et de la légionellose car ce sont des machines semi-humides ;

La troisième tour, prévue initialement pour 2021, ne devrait pas être installée avant 8 à 10 ans (sauf augmentation plus rapide des besoins de climatisation), après une nouvelle phase d'études et avoir vérifié que les engagements en matière de nuisances aient bien été tenus.

F - Information démocratie et participation

F1 Comment et par quels moyens comptez-vous veiller au bon fonctionnement des Conseils de quartier et, lorsque c'est nécessaire, l'améliorer ?

Je pense modifier le mode de fonctionnement et de désignation afin de les rendre plus efficaces et moins tributaire des absences des conseillers de quartier.

Je pense associer les associations d'habitants et augmenter le nombre de réunions par quartier.

F2 Envisagez-vous de mettre en place un dispositif de budgets participatifs, moyen d'intéresser les citoyens aux mécanismes de choix d'investissements dans la ville ou dans leur quartier ? Si oui, lequel ?

Dans la période de très fortes tensions budgétaires que connaît la ville de Versailles aujourd'hui, je ne suis pas favorable aux budgets participatifs qui amènent augmenter les dépenses de la ville de façon plus importante. Je souhaite toutefois associer de façon plus fluide les habitants sur les choix qui concernent leur quartier.

F3 Comment pensez-vous porter à la connaissance des citoyens avant leur mise en œuvre, les calendriers et les préparatifs des projets communaux d'investissement ? Par quels moyens pourront-ils s'exprimer sur des projets encore modifiables ?

Je compte augmenter le nombre de réunions publiques par quartier mais aussi thématiques, ce qui permettra une meilleure information des citoyens notamment sur les projets communaux.

Nous installerons une assemblée de jeunes pour travailler sur des projets de transition écologique avec un concours d'idées pour les jeunes.

G - Autres projets ?

Existe-t-il des thèmes ou projets autres que ceux abordés ci-dessus, que vous avez l'intention d'aborder et de développer ? Si oui, veuillez en préciser la nature, les actions à mettre en œuvre et les échéanciers.

Nous développerons également une politique de solidarité entre les générations, pour les familles et une aide aux plus fragiles... Nous voulons accompagner les Versaillais les plus fragiles, créer un pôle de prévention de la perte d'autonomie, faciliter la création de maisons de santé en s'appuyant sur l'initiative privée et développer des projets de services pour les personnes handicapées.